

# *L'Echo Lafitolais*

Le bulletin d'information de la Commune de Lafitole

Janvier 2017



**BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2017**

## **L' Edito du Maire**

Ce nouveau bulletin municipal vient ponctuer une année 2016 toujours aussi riche en événements heureusement composés de moments festifs et joyeux, mais hélas aussi parfois dramatiques.

Notre commune a été particulièrement meurtrie cette année et mes pensées et mon affection vont tout naturellement vers toutes ces familles qui sont dans la douleur.

La vie municipale est faite aussi de réjouissances et je remercie toutes les associations locales, quelque soit leur passion, pour l'investissement qu'elles génèrent dans l'animation de la commune. Ce bulletin permet d'en rappeler la consistance.

La vie municipale, c'est aussi bien évidemment des travaux d'entretien, d'embellissement, de rénovation, de sécurité. Ce bulletin paraît chaque année pour vous en rendre compte. Mais, aujourd'hui, nos décisions combinent des moyens de nature et d'envergure diverses, souvent menées en partenariat avec d'autres collectivités. Elles ouvrent de réelles perspectives nouvelles pour la commune et sa vie locale.

C'est à l'échelle intercommunale que l'organisation et l'avenir économique de notre territoire se jouent (les écoles, l'utilisation du sol (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), la santé, la collecte des déchets, ...)

En ce 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CCVAM n'est plus...C'est désormais **Adour Madiran**, nouvelle communauté de communes (72 communes), qui dirigera notre territoire. Ce regroupement est une conséquence de la loi NOTRe du 7 août 2015 voulue par le législateur. Organiser, enrichir le cadre de vie tant pour ses habitants que pour ses entreprises dans ce territoire rural au périmètre plus élargi est le « grand chantier » à mener durant ces prochaines années dans un esprit de solidarité et de responsabilités

Espérons tout de même que les communes ne sombreront pas et qu'elles ne seront pas vidées de leurs compétences pour mieux justifier de leur disparition. La communauté doit être complémentaire des communes pour gérer les projets et les services qui dépassent manifestement le cadre communal. La commune doit conserver les moyens financiers et juridiques pour gérer les dossiers de proximité. Espérons qu'il en soit ainsi !

Enfin, je vous adresse tous mes vœux de santé et de bonheur ainsi que mes vœux de réussite malgré les difficultés et les épreuves. Nous savons tous que la vie est un combat et que les épreuves sont faites pour être surmontées. Bonne année !

**Christian DUBERTRAND**

# L'Echo du Conseil Municipal

## **1 - La Mairie**

Les horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 15h00 – 19h30    Mercredi : 9h – 12h    Jeudi : 15h – 19h    Vendredi : 14h – 18h

Téléphone : 05-62-96-41-47

Mail : [mairie.lafitole@wanadoo.fr](mailto:mairie.lafitole@wanadoo.fr)

## **2 - L'Ecole**

Depuis l'an dernier, notre école a intégré les enfants de la garderie et c'est ainsi que nos deux institutrices se partagent désormais les élèves de 3 ans à 11 ans, de la petite section au CM2, soit au total 37 élèves.

**Marjorie PELAEZ**, notre jeune professeure des écoles, s'occupe désormais de 17 élèves (5 CP, 4 GS, 4 MS et 4 PS)

Quant à **Marie FAVRE**, toujours directrice de l'école, elle a en charge 20 élèves (5 CM2, 4 CM1, 3 CE2 et 8 CE1)

**Isabelle BELLARDI** seconde Marjorie Pelaez en tant qu'ATSEM.

**Marie-Ange GARCIA** et **Marie-Laure BOULANGER** se répartissent les tâches : elles animent la garderie scolaire le matin, dès 7h30 et le soir de 16h30 à 18h30. Elles gèrent la cantine (commande des repas, préparation du réfectoire, réchauffage des repas, vaisselle, etc..), le goûter, aident les intervenants lors des ateliers périscolaires et effectuent l'entretien des locaux scolaires.

M. Didier a posé sur le portail de l'école une serrure électrique et une visionneuse. Cet appareillage permet une plus grande sécurité pour les enfants de la garderie.

La Communauté des Communes a en charge la compétence école depuis le 1er janvier 2015. Toutes les décisions et les dépenses sont prises par cette instance y compris les rythmes scolaires et les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) dont la réforme avait été mise en place en septembre 2014. Tous les mardis et les vendredis de 15h à 16h30, les élèves participent à des ateliers tels que la relaxation, le sport, un atelier cuisine, l'informatique, l'occitan, la lutte, un atelier intitulé « du potager à l'assiette, le parcours santé des fruits et des légumes » fait par Artpiculture et des cours d'anglais assurés bénévolement par Mme Dinand.

Les intervenants soulignent l'engouement des enfants pour ces ateliers qui sont pris en charge par des intervenants du canton ou par Marie Laure et Marie Ange.

### **3 - L'Agence Postale Communale et la bibliothèque : 09.67.02.72.61.**

Mme Sabrina Legrand est toujours en charge de l'Agence Postale Communale et de la bibliothèque.

Rappel des horaires : **du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30**

**Nouveau numéro de téléphone : 09.67.02.72.61.**

Désormais grâce au site « happy biblio » mis en place par la bibliothèque de Tarbes, il est possible de réserver un titre précis de livre. La navette passant tous les 2 mois, la disponibilité est plus rapide. Le stock complet est, quant à lui, renouvelé dans son intégralité tous les 6 mois environ.

**L'atelier création à la bibliothèque** s'effectue le mercredi de 14h00 à 16h30 tous les 15 jours. Un groupe de 6 personnes est actif et 3 personnes supplémentaires devraient le rejoindre dans l'année.

Au programme : création d'objets de décoration, rénovations d'objets, couture, tricot, ...

Depuis le début des ateliers, ces personnes ont tricoté, cousu d'adorables doudous pour les petits, décoré des coquilles St Jacques en "collage papier serviette" qu'elles offrent aux pèlerins de St Jacques de Compostelle, via l'office de tourisme de Maubourguet. Elles ont également décoré de nombreux objets de la vie courante comme les décorations de Noël sur bois ... Elles vont commencer un atelier mosaïque courant janvier. L'atelier s'achève toujours par un thé ou un café douceur ce qui permet de créer des liens.

### **4 - La Voirie**

Deux types de voiries existent sur la commune :

- **La voirie d'intérêt communautaire** définie suivant les critères suivants : voies servant au ramassage scolaire, voies menant à l'école, voies permettant la liaison entre communes (Lafitole-Sauveterre)
- **La voirie communale** : toutes les autres voies (sauf bien évidemment les routes départementales).

La Communauté de communes (CCVAM) est intervenue en fin d'année 2016 sur les voies d'intérêt communautaire de notre commune au même titre que quelques autres communes de la CCVAM. Ces travaux, programmés en fin d'année, se sont poursuivies au début 2017.

**Voies d'intérêt communautaire** : rue du Lavoir, place de Pentecôte, rue de la Fontaine, chemin de Bordun

**Voies communales** : rue Carrère deu Mey, rue Lartigue

La mairie prévoit aussi de boucher les nids de poule avec du point à temps lorsque les conditions climatiques s'y prêteront.

## **5 – Les autres travaux**

Vous avez pu remarquer en entrant à Lafitole par le Marmajou que le parapet du pont sur l'Adour a été repeint. Le Conseil départemental en est le gestionnaire : il a pris en charge pour un montant de 2000 euros le remplacement des barreaux défectueux, la « peinture d'accrochage » et nous impose la couleur rouge vin comme tous les ponts sur l'Adour. En revanche, le lavage, le grattage et la peinture sont à notre charge : c'est l'entreprise Marquez qui a réalisé les travaux pour un montant de 945 euros HT auxquels il faut ajouter 1033,64 euros HT de fournitures.

Cette restauration donne une entrée de village plus agréable. Reste à placer des jardinières mais la mairie hésite au vu des vols qui ont été commis auparavant.

Deux bancs doivent être mis en place sur le coteau



Une nouvelle jeunesse pour le pont sur l'Adour

## **6 - La sécurité**

Un défibrillateur a été offert à la mairie par Groupama. Cet appareil va être mis en place au complexe sportif dès lors qu'un groupe de personnes aura été formé à l'utilisation. Cette formation devrait avoir lieu ce début d'année.

Un certain nombre d'administrés de la commune se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes. La municipalité a essayé de réduire la vitesse sur les voies supportant le plus de circulation en créant un lieu-dit « La Marlère » et en installant des panneaux STOP afin d'obliger l'automobiliste à s'arrêter. Parfois, cette obligation n'est pas respectée. Il nous est très difficile d'intervenir sur le comportement des automobilistes. Sachez que les services de gendarmerie ont été alertés sur cet état de fait et que des contrôles sont réalisés.

Deux de ces voies sont des routes départementales et les services des routes du département ne sont pas favorables à des ralentisseurs.

***« Nous rappelons qu'il est important de respecter la signalisation, notamment le STOP et que la vitesse est limitée en agglomération à 50 km/heure »***

## **7 – La Forêt**



220 peupliers variété KOSTER d'une hauteur de 5 mètres ont été plantés en février au bord de l'Adour pour remplacer ceux qui avaient été coupés, le tout pour une valeur de 1250 euros HT. Ces arbres proviennent des pépinières PEYRES de Peyrehorade.

Des coupes de bois ont été faites et vous pouvez vous adresser à la mairie. Les prix sont les suivants :

- 15 euros le stère sur pied
- 35 euros le stère coupé à 1 mètre
- 40 euros le stère livré

## **8 - Le Complexe Sportif**

Il existe une école de pelote. Tous les samedis matin de 9h à 12 h (hors vacances scolaires) se déroulent les cours de pelote d'une trentaine d'enfants encadrés par les éducateurs bénévoles du club vicquois. Pour les personnes intéressées, vous pouvez contacter M. Daulon Hervé responsable de l'école au 06 86 03 58 00.

L'ASCL est dotée d'une vingtaine de licenciés dont certains participent aux divers championnats.

Cette année, le club a organisé du 9 mai au 23 juillet son premier tournoi de place libre, et 57 équipes étaient au rendez-vous. A l'issue de ce tournoi, un repas était prévu le jour des finales, auquel étaient conviés d'ailleurs tous les gens du village.

Puis, du 19 septembre au 14 janvier 2017 a eu lieu notre tournoi de mur à gauche attirant plus de 130 équipes du département mais aussi du Gers et des Pyrénées Atlantiques. Il est à rappeler que, pendant ces tournois, il est possible de se restaurer au complexe (10 euros le repas ouvert à tous) avec des produits locaux tels que les canards de Gilles Casagrande et le porc de chez Lalaque. Tout le travail de nos fidèles bénévoles est récompensé par l'engouement que suscite notre tournoi.

Lors de cette édition 2016 -2017, sept finales ont été disputées. On note les excellents résultats des jeunes Lafitolais : en effet, l'équipe Marie Posterle /Charline Candau remporte la finale féminine 2 40 à 36. Par ailleurs, la paire Arnaud Casagrande / Mathieu Posterle s'incline d'un point 34/35 en première ère série face aux Vicquois Lಾಗಿère père et fils. La journée s'est clôturée autour d'un apéritif et d'un repas convivial .



Marie Posterle et Charline Candau remportent la finale



Arnaud Casagrande et Mathieu Posterle en rose prennent la deuxième place



Quelques participants et les bénévoles investis dans l'organisation de ce tournoi. Merci à tous

## 9 - Le cimetière

La reprise des concessions « abandonnées » lancée en novembre 2015 matérialisée par des piquetages de pancartes « concession en état d'abandon » continuera en 2017. A ce sujet, nous souhaitons vous informer qu'enlever ces pancartes va à l'encontre d'une procédure officielle. L'ossuaire qui fait partie du projet de reprise de concessions a été réalisé et a permis de récupérer les ossements provenant des excavations de l'ancien cimetière, opération nécessaire à l'aménagement du vieux cimetière avec comme but principal la réalisation d'un columbarium.

Concernant la sécurisation du cimetière, une clôture bois et fer est en cours de réalisation en bas sur le muret sud afin d'empêcher toute chute. La sécurisation des allées en pente est toujours à l'étude et sera réalisée dès que possible. Plusieurs projets de faisabilité sont à l'étude.

A l'entrée du cimetière a été posée une vitrine d'affichage.



Les travaux au nouveau cimetière :  
la pose de la clôture en bois



**Ancien cimetière (pourtour de l'église) :** Les travaux d'aménagement du site ont démarré en 2016 par la récupération des tombes, l'agrandissement de l'entrée, l'abattage et le nettoyage des arbres. Le terrassement est en cours, la pose du columbarium et le jardin du souvenir se feront en suivant. Nous tenons à remercier sincèrement Mme Recroix-Lejeune, habitante de Lafitole, qui, par son travail de recherche et le partage de ses connaissances, nous permet d'effectuer un travail et un archivage de qualité concernant nos ancêtres lafitolais exhumés et déposés dans l'ossuaire.

Les travaux au vieux cimetière :  
récupération des tombes et  
élagage des arbres



## **10 - Val d'Adour Environnement**

Val d'Adour Environnement (VAE) est un établissement public intercommunal qui regroupe cinq communautés de communes pour 83 communes et 28 939 habitants au 1er janvier 2015. Il assure la collecte et la gestion des déchets ménagers.

Vous avez certainement été surpris par votre montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères ( REOM). Elle s'adresse en effet à l'utilisateur et non au contribuable. Elle est payée par l'occupant effectif du logement (propriétaire et locataire). Elle est calculée sur le nombre de personnes composant le foyer ou, pour le professionnel, sur le volume d'activités. Pour certains administrés, elle a augmenté, pour d'autres, elle a diminué mais elle est plus juste : une personne produit moins de déchets que quatre personnes.

Jusqu'en 2015, nous payions la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : cette taxe était injuste car elle était établie sur la valeur locative du foncier bâti. Une personne seule produisant peu de déchets payait très cher si elle avait un grand foncier et parfois plus cher qu'une famille nombreuse qui produisait beaucoup mais avait peu de foncier.

Or, nous devons tous réduire nos déchets car leur enfouissement pose des problèmes : la décharge de Bénac a fermé le 31 décembre 2015 et nos déchets partent actuellement à Montech dans le Tarn et Garonne, ce qui a un coût ! De plus, nous devons préserver l'environnement en agissant sur notre mode de consommation, en améliorant le tri et en favorisant le recyclage. Pensez au compostage de certains déchets et éviter l'achat de produits emballés !

Attention ! Il ne faut pas brûler les déchets sous peine d'une amende de 450 euros. Il ne faut pas les jeter dans la nature sous peine d'une amende de 1500 euros, 3000 euros en cas de récidive.

*Rappel de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères (tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016). N'oubliez pas de signaler à VAE tout changement.*

Nombre de personnes par foyer	Contenance du bac	Tarifs
1 personne	80 litres	110 euros
2 personnes	120 litres	218 euros
3 personnes	180 litres	280 euros
4/5 personnes	240 litres	341 euros
6 personnes et plus	360 litres	464 euros
Résidence secondaire		175 euros

**La répartition de la contribution ordures ménagères est la suivante :**

- **Collecte** (val d'Adour Environnement) VAE : 35% de la cotisation totale.
- **Traitement** (Syndicat Mixte de Traitement de déchets) SMTD65 : 65% de la cotisation dont 13% pour le transport

## **11 - La communauté des Communes du Val d'Adour et du Madiranais (CCVAM)**

Le maire et le premier adjoint M. GUESDON sont nos deux représentants à la CCAVM.

Nous rappelons que la compétence école est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qu'en matière de voirie, la CCVAM s'occupe depuis 2016 de la voirie d'intérêt communautaire, c'est-à-dire de la création, de l'aménagement et de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Cette année, la CCVAM s'est engagée sur un projet de santé ambitieux sur notre territoire rural et a décidé de porter cette problématique à l'échelle communautaire. Pour se faire, elle a modifié ses

statuts pour pouvoir exercer cette compétence optionnelle qui se trouve dans l'article 5 « action sociale d'intérêt communautaire »

« **b) santé** » - *Acquisition, construction, aménagement et gestion d'infrastructures et d'équipements destinés à la location à des professionnels de santé regroupés en maison de santé fonctionnant en lien avec le Pôle de santé du Val d'Adour et s'inscrivant dans les objectifs du Contrat Local de Santé.*

*- Toutes aides destinées à favoriser l'installation et/ou le maintien de professionnels de santé sur le territoire communautaire déficitaire en offre de soins de 1<sup>er</sup> recours, conformément au CGT.*

En effet, sachant que les médecins de Maubourguet sont proches de la retraite, la communauté de communes a débuté les réflexions et les réunions avec les parties concernées depuis un an et demi. Les tractations ont finalement abouti. Le cabinet médical situé avenue des châteaux est propriété de la CCVAM à partir de janvier 2017 ; elle en assure dorénavant les frais de fonctionnement et ceux du personnel. En échange, les médecins paient un loyer et s'engagent à former et à encadrer les nouveaux médecins. Dans le courant de l'année 2017, un jeune médecin généraliste s'installera à Maubourguet, le Docteur Adrien Traissac.

L'intercommunalité va encore se modifier car il faut appliquer la loi NOTRe du 7 août 2015. Un nouveau schéma de coopération intercommunal doit être mis en place à partir du 1er janvier 2017. Une nouvelle fusion va naître avec un périmètre géographique plus grand : les communautés de Vic-Montaner (CCVM avec 29 communes), Adour-Rustan-Arros (CCARA avec 24 communes) et Val d'Adour Madiranaise (CCAVM avec 19 communes) se regroupent pour former une communauté de 72 communes composée de 24 684 habitants qui s'appelle « **Adour-Madiran** ». Le conseil communautaire est composé de 99 membres. Le siège est à Vic en Bigorre.

L'élection du nouveau président de la nouvelle communauté des communes « Adour-Madiran » a eu lieu à Rabastens de Bigorre le vendredi 13 janvier 2017 ainsi que celle des nouveaux vice-présidents. Deux candidats s'étaient présentés : Frédéric RE et Jean-Louis CURRET. Ce dernier a obtenu 31 voix et **Frédéric RE** 68 voix : il devient donc le **nouveau Président** de cette communauté de communes.

Le 1<sup>er</sup> vice – président est Roland DUBERTRAND

Le 2<sup>e</sup> vice-président est Clément MENET

Le 3<sup>e</sup> vice-président est Jean NADAL

### **Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Par la loi ALUR du 20 mai 2015, les plans d'occupation des sols (POS) qui ne sont pas convertis en PLU (Plan Local d'Urbanisme) au 31 décembre 2015 devenaient caducs avec la conséquence de ne plus avoir de document d'urbanisme instruit. D'où la nécessité pour notre commune de se diriger vers l'élaboration d'un PLUi porté par la CCVAM. Notre POS a donc été prorogé jusqu'à ce que le PLUi devienne opérationnel.

Ce nouveau document devrait être opérationnel au 1er janvier 2019. C'est lui qui fera référence pour obtenir les autorisations d'urbanisme.

Ce document est très important puisqu' il définit précisément l'occupation des zones (constructible, à aménager dans le futur, l'habitat isolé, les zones agricoles, les zones naturelles, les zones différées, le type d'habitat, ...) Bref, il fait l'objet d'un PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable) qui définit les intentions de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération pour une douzaine d'années.

Ce document est un document intercommunautaire financé par la communauté des communes (120 000 €) qui, pour l'instant, est élaboré sur les anciennes communes de la CCVAM, lequel servira de référence à chaque commune.

### **Urbanisme toujours :**

Autre effet de la loi NOTRe : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la DDT n'instruit plus les documents d'urbanisme pour les communes ayant un document d'urbanisme (POS, PLU, carte communale) qui adhèrent à un regroupement de plus de 10 000 habitants. C'est le cas pour notre commune (POS +Nouvelle Com-Com (25000 habitants)). C'est ainsi que nous avons dû nous tourner vers un bureau d'instruction mis en place par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial) lequel instruira désormais tous les documents d'urbanisme (PC, CU , Permis de démolir, permis d'aménager, division foncière, ...)

A noter : cette prestation autrefois gratuite par la DDT est désormais payante pour la collectivité (4000€)

## *Informations diverses*

**1** - Il est rappelé aux agriculteurs que les bouches d'arrosage situées en bordure de parcelles doivent être suffisamment repérables (jalon de couleur ou autres...) afin que l'épareuse ne les détruise pas. Dans le cas d'une insuffisance de repérage, la destruction n'est pas prise en charge par l'assurance de l'entreprise de débroussaillage.

**2** - Les archives départementales des Hautes Pyrénées poursuivent la numérisation d'un certain nombre de documents présentant un intérêt pour l'histoire des communes. Vous pouvez déjà consulter certains documents sur le site : [www.archivesenligne65.fr](http://www.archivesenligne65.fr)

**3** - Un blog administré par Gilles LEPERS existe. Il est consacré à l'histoire du village, sa géographie, sa faune, sa flore : <http://lafitole.jimdo.com/>

### **4 - l'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat**

Cette opération initiée par la communauté de communes du Val d'Adour en 2007 a été prolongée jusqu'au 30 juin 2017.

Cette opération a pour but de mobiliser des aides financières en direction :

- des propriétaires occupants en vue de la réhabilitation de leur maison d'habitation
- des propriétaires bailleurs privés pour rénover ou créer des logements locatifs conventionnés

L'OPAH cible particulièrement l'amélioration de la maîtrise de l'énergie des habitations, l'adaptation des logements pour les personnes âgées ou handicapées, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.

Le cabinet ALTAÏR a de nouveau été retenu par l'appel d'offres pour réaliser le suivi animation. Le cabinet reçoit sans rendez-vous à la mairie de Maubourguet le premier et troisième jeudi de chaque mois de 9h à 11h. Vous pouvez vous renseigner au numéro suivant : 05 62 93 07 40

**5 – Le loto de l'école** organisé par l'Association des parents d'élèves aura lieu le samedi 28 janvier à 20h30. Les bénéfices de cette soirée serviront aux enfants de l'école de Lafitole pour leurs sorties tout au long de l'année. **Réservez votre soirée.**

#### **6 - Réouverture du chemin du Pleix**

Courant janvier a débuté l'ouverture de cet ancien chemin communal qui part de derrière le complexe sportif et débouche dans le chemin de la Fontaine. Celui-ci était utilisé autrefois pour rejoindre le haut de Lafitole, ceci jusqu'en 1923 année où fut réalisée l'actuelle voie communale qui passe devant le Complexe sportif. Ce sentier devrait être accessible rapidement et ouvert à tous.



Le chemin Du Pleix va être peu à peu défriché par des bénévoles.

# *Etat Civil*

## ***Carnet Blanc***

Stécy THIEL et Jonathan BERTINI le 24 septembre 2016

## ***Carnet rose ou bleu***

Lilian FLORES né le 7 juin 2016

Lia RIVIERE née le 10 octobre 2016

Line CARRERE – LOOTENS née le 13 octobre 2016

## ***Carnet Noir***

Denise CAUHAPE le 25 février 2016

Jacques TEINTURIER le 3 mars 2016

Lucienne BACARISSE le 4 mars 2016

Enzio BERTINI le 29 avril 2016

Georges DEQUERST le 7 mai 2016 à l'âge de 101 ans : c'était notre doyen

Claude JOUANAS le 26 mai 2016

Gisèle GARCIA le 20 septembre 2016

Lourdes, Raquel CATALOGNE le 22 septembre 2016

Renée BERNA le 4 octobre 2016

Josiane MIEYAN le 9 décembre 2016

Thierry THOMAS le 23 décembre 2016

# Manifestations 2016

## **1 – Le repas de la chasse**



La société de chasse qui compte une trentaine de chasseurs organise tous les ans un repas à la salle des fêtes, repas qui est ouvert à tout le monde. Cette année, il a eu lieu le samedi 9 avril avec un menu digne des plus grands festins qu'Obélix aurait sûrement apprécié : garbure, salade lafitolaise, civet de sanglier, rôti de sanglier accompagné d'un gratin dauphinois et de haricots verts, salade, fromage, omelette norvégienne et café. Le repas était arrosé de différents vins de la région.

Cette société de chasse organise des battues aux nuisibles : cette année, 15 renards ont été tués. Elle participe aussi au loto de l'école en offrant des morceaux de chevreuils aux gagnants.

## **2 - La fête du village le week-end de Pentecôte**

Elle s'est déroulée le samedi 14 mai et le dimanche 15 mai 2016.

Le samedi après midi avait lieu le concours de pétanque tandis que les enfants préféraient s'amuser aux jeux proposés malgré le temps incertain et la fraîcheur des températures. Le soir, le bal était animé par Podium Arizona.

Le lendemain, faute de tracteur, la sérénade a parcouru le village à vélo : c'est finalement plus écologique mais elle a mis plus de temps. L'accueil des Lafitolais est toujours sympathique et nous les en remercions.

En fin de soirée, la population s'est regroupée dans la salle des fêtes à cause d'une météo incertaine mais autour d'un apéritif « tapas » tout en écoutant le concert d'Occytania.

## **3 – Le rallye d'Artagnan de passage à Lafitole**

La machine à remonter le temps a bien fonctionné ce samedi 11 juin. En effet, quelle n'a pas été notre surprise de nous voir transporter pendant quelques instants au début du XX<sup>e</sup> siècle ! Un défilé d'une vingtaine de tacots datant de 1900 à 1930 a réussi à monter la côte de Lafitole pour s'installer, le temps d'un apéritif offert par la mairie, sur la butte près du cimetière. Il s'agissait du rallye

d'Artagnan du Tacot'S Club Gascon de Auch qui s'est déroulé pendant deux jours les 11 et le 12 juin entre Auch, Lannemezan et le Magnoac. Des voitures des années soixante accompagnaient ces vieilles automobiles qui ne dépassent pas le 30 kilomètres/heure, ce qui permet d'admirer le paysage ! Tous les ans, le club organise ainsi des sorties aux beaux jours et nous avons été ravis de les recevoir tout en admirant le travail de réhabilitation de ces tacots.



#### **4 - Le spectacle équestre du Galop Lafitollais**

Le soir du samedi 11 juin, à la nuit tombée, un spectacle équestre son et lumières était organisé par le Galop lafitollais et Caval'y Fuego sur le thème du flamenco pour la première partie et dans la deuxième partie un spectacle plus poétique intitulé « l'envol libre ». De bons cavaliers, de la voltige, du feu, de la musique, tous ces ingrédients donnent au spectateur non initié une image d'osmose entre la prestation des voltigeurs, le mouvement du cheval et la musique.





## **5 – L'association La Ronde lafitolaise**

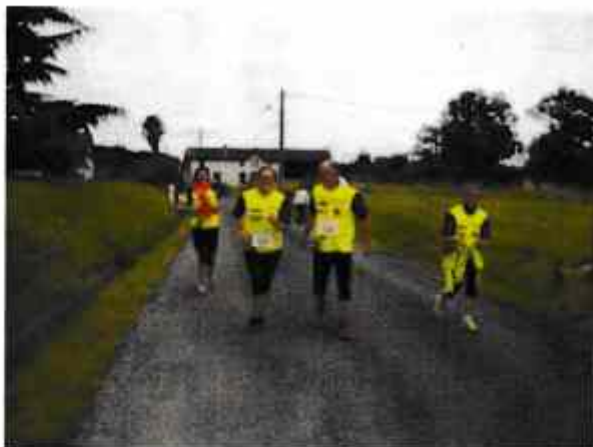
Pour cette deuxième édition, la Ronde Lafitolaise a su « confirmer son succès » le 19 juin 2016 : 182 participants étaient présents dont la plupart des clubs sportifs de la région ravis de trouver un parcours « technique et vallonné » ainsi qu'un accueil sympathique à Lafitole. Celle-ci sera désormais attendue chaque année par les adeptes puisqu'elle s'inscrit dans le calendrier des courses établi par le Comité Départemental des Courses Hors Stade des Hautes Pyrénées.

L'Association Ronde Lafitolaise remercie les grands sponsors de cette course : Ets Casaus de Maubourguet, Super U et la mairie de Lafitole pour ne citer que les 3 principaux, sans oublier les bénévoles du village qui se sont d'ailleurs grandement investis, merci à la Pala de Lafitole pour sa participation. La 3<sup>ème</sup> édition aura lieu le 18 Juin 2017 : préparez-vous, entraînez-vous pendant l'hiver !

Autre activité de l'association, le 1er dimanche de chaque mois est organisée une marche conviviale dans le village : au programme, un ou deux parcours suivant les préférences de chacun, marche tranquille ou marche soutenue. Le 9 octobre, pour la première, ce n'est pas moins de 50 habitants qui ont répondu présents et ont ainsi parcouru le village dans la bonne humeur.

Sans obligation, sans inscription, vient qui veut marcher « ensemble » pour le plaisir de se rencontrer, faire connaissance et découvrir les rues du village ... Un calendrier sera affiché au complexe et à la mairie pour les prochaines dates.

Pour plus d'infos sur l'association : Patrice 06-31-00-84-06 et/ou Vincent 06-03-35-11-69.



Les coureurs à l'arrivée



les G.O. ou Gentils Organisateurs



la remise des récompenses

## **6 – Le repas de la convivialité**

Depuis l'an dernier, le repas de la convivialité se déroule dans la salle des fêtes car les peupliers plantés au bord de l'Adour ne donnent pas assez d'ombre. Le dimanche 4 septembre 2016, une centaine de personnes s'est retrouvée au complexe sportif pour une journée agréable et sympathique. Ce repas était organisé par les associations du village et le conseil municipal. Au menu : salade de tomates, melon, pâté basque, saucisses et échine grillées avec des haricots tarbais, fromage et confiture, gâteau au chocolat avec sa glace à la vanille et le café.

Merci à toutes les personnes qui ont permis la réalisation de cette journée.



Des tables vides



Des tables pleines



Les femmes en train d'encaisser le prix du repas !



Les hommes en train de faire griller la viande !

## **7 – Commémoration du 11 novembre 2015**

Comme chaque année, nous rendons hommage aux soldats de la Première Guerre mondiale qui sont tombés au champ d'honneur. A la demande du conseil municipal, quelques enfants étaient présents et ont entonné la Marseillaise sous la direction de Marie Favre après la lecture de la lettre du ministre, de la minute de silence et de la sonnerie aux morts.

La commémoration s'est terminée par un vin d'honneur offert par la mairie.



Le monument aux morts honoré et les enfants de l'Ecole chantant la Marseillaise

## **8 – La Fête du cheval le 11 décembre 2016**

Le 11 décembre s'est déroulée la traditionnelle fête du cheval sous un soleil radieux. Ce rassemblement de cavaliers, pédestres, vététistes et calèches est sans aucun doute l'un des plus prisés de la région de part le nombre de participants ainsi que par la convivialité qui s'y dégage.

Il faut dire que le parcours (Marmajou, passage à gué, ...) est très attractif et l'organisation de la manifestation est bien rodée.



Une belle journée pour faire une agréable promenade

## **9 - Le repas des aînés :**

Comme chaque année, les anciens de notre village, environ une trentaine, ont été invités le dimanche 18 décembre 2016 pour un succulent repas organisé par la municipalité à la salle des fêtes. Apéritif et mises en bouche, velouté de potimarron, ris de veau, suprême de volaille accompagné d'un gratin dauphinois, salade, fromage, crêpes fourrées avec une glace à la vanille et son coulis de chocolat chaud : tel était le menu délicieux que nos aînés ont pu partager et déguster sur de belles nappes rouges décorées.

Les chanteurs « Eths Bigorra » sont venus animer cet après midi festif avec des chants du folklore bigourdan.

Merci à tous ceux qui ont participé à la préparation de ce repas afin de rendre cette journée agréable pour nos anciens.



Une table bien décorée et les chanteurs bigourdans



## 10 - Les vœux du Maire

Le 7 janvier 2017, la population lafitolaise a affronté le froid et s'est rendue à la traditionnelle cérémonie des vœux instituée depuis quelques années.



En présence des personnalités invitées, Monsieur le Maire a remercié toutes les personnes qui travaillent pour le bien-être des Lafitolais, puis il a fait le bilan de l'équipe municipale et de la Communauté des Communes dont les décisions ont une incidence sur notre territoire. Il nous a rappelé les valeurs de notre démocratie face à la violence barbare. Il a terminé en présentant ses vœux de bonheur et de santé à ceux qui étaient présents sans oublier les absents qui n'avaient pu assister à cette soirée. Il nous a laissé méditer une phrase de Confucius : « Le bonheur ne se trouve pas au sommet de la montagne, mais dans la façon de la gravir »

Ensuite, le public a partagé l'apéritif dînatoire et a dégusté une immense galette des rois dans une ambiance très conviviale.



Les « tapas »



La galette de un mètre de circonférence

## Zoom sur le Western Paradise

Le centre équestre du « Western Paradise » est dirigé par Sonia et Michel Jouve. Ils ont repris la ferme des grands parents en août 2008 et l'ont aménagée pour la transformer en un petit paradis pour des amateurs de chevaux. L'activité a vraiment commencé en 2010 avec environ 35 cavaliers pour atteindre aujourd'hui 115 licenciés. Ils possèdent une vingtaine de chevaux et s'occupent d'une dizaine d'autres appartenant à des propriétaires qui les laissent en pension. Ils accueillent surtout des enfants de 8 à 14 ans le mercredi après midi et le samedi en provenance de Lafitole, de Vic-en-Bigorre et de Maubourguet mais aussi des adultes venant de Toulouse, de Pau et même de Gironde pour monter à cheval façon western. Sonia Jouve est la seule à enseigner car elle a obtenu les diplômes nécessaires : d'abord un diplôme agricole puis un brevet d'Etat et elle a suivi une spécialisation dans le western en Italie avec un professeur formé aux Etats Unis.

Le centre équestre a obtenu cette année le label qualité décerné par la Fédération française de l'Equitation dans trois domaines : Ecole Française d'Equitation pour poneys, chevaux et accueil cheval étape, notamment pour ceux qui suivent le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Cette année, le centre équestre a été honoré par la victoire de Lola Saint Picq âgée de 11 ans qui a obtenu le premier prix en poney au championnat de France.

Sonia travaille avec le festival de Jazz à Marciac en recevant des touristes qui viennent découvrir le centre équestre. Elle travaille aussi avec le Conseil régional pour des séjours d'une semaine de vacances destinée aux enfants.

Plusieurs animations ont lieu au cours de l'année : la fête de Noël, la fête du club au printemps, la journée portes ouvertes en septembre et peut-être un concours cette année.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez téléphoner au 06 82 33 40 68 ou vous reporter au site [www.westernparadise.fr](http://www.westernparadise.fr)



Une vue du « Western Paradise »



Les élèves au travail

## Petits secrets d'histoire



Le Nouvel An est une fête d'origine païenne qui voit le jour vers 46 avant notre ère, sous l'impulsion de Jules César qui décide que le premier janvier serait le Jour de l'An. Les Romains dédient ce jour à Janus, dieu païen des portes et des commencements.

Le mois de janvier doit son nom à Janus, qui avait deux visages : l'un vers l'avant, l'autre vers l'arrière.

En France, le Jour de l'an n'a pas toujours été le 1<sup>er</sup> janvier : celui-ci pouvait être fêté selon les provinces le 25 décembre, le premier avril ou le jour de Pâques. C'est en 1564 que le roi Charles IX a unifié la date de la nouvelle année en décidant que le premier janvier serait désormais le Jour de l'An dans le royaume de France.

